ANNONCES OFFICIELLES ET LEGALES

Midi Libre, journal habilité à publier les annonces légales et judiciaires par arrêté préfectoral sur les départements 11, 12, 30, 34 et 48. Conformément à l'Arrêté du ministère de la culture et de la communication du 19 novembre 2021 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales, modifiant la loi n° 55-4 du 14 janvier 1955 relatif aux tarifs annuels de publication et le décret n° 2012-1547 du 28 décembre 2012 relatif à l'insertion des annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce dans une base de données numérique centrale ; le tarif au caractère est fixé à 0,1637€ht pour chaque signe ou espace.
Contact : **L'Agence Tel 04.67.07.69.35** ou **04.3000.2020**
Courriel **annonces.legales@midilibre.com**

MARCHÉS PUBLICS

AUTRES MARCHÉS PUBLICS

157304

AVIS DE CONCESSION

Commune de le Caïlar

gestion et exploitation de la fourrière automobile

Autorité concédante : COMMUNE DE LE CAILAR, Monsieur le Maire,

Place Ledru Rollin – 30740 LECAILAR - Tél : 04 66 88 01 05 –

profil acheteur : https://webmarche.adullact.org/

Objet de la concession : Gestion et exploitation de la fourrière automobile

Durée du marché : 5 ans à partir de la notification

Conditions de participation : Le détail des pièces à fournir est indiqué dans le règlement de la consultation.

Adresse auprès de laquelle les documents de la consultation peuvent être téléchargés : Le dossier de consultation est téléchargeable à l'adresse suivante : https://webmarche.adullact.org/

Type de Procédure : Délégation de service public simplifiée – art L 1411-1 et svt du CGCT et L1121-3 du code de la commande publique

Critères d'attribution : Cf règlement de la consultation

Date limite de réception des offres : Mercredi 5 juillet 2023 avant 17h

Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Nimes, 16 avenue Feuchères,30000 Nîmes. Tél : 04.66.27.37.00.

Fax : 04.66.36.27.86- courriel : greffe.ta-nimes @juradm.fr

Voies de recours : Voir les articles L551-1 et suivants du Code de Justice Administrative

AVIS PUBLICS

ENQUÊTES PUBLIQUES

155208

Manduel
VILLE DE MANDUEL

RAPPEL AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

L'ouverture d'enquête publique a été prescrite par arrêté municipal modifié n° 120/2023 en date du 19/05/2023.

Elle se déroulera : **du mardi 20 juin 2023 à 9h au jeudi 20 juillet 2023 17h au bureau de l'urbanisme de Manduel – 15 cours Jean Jaurès – 30129 MANDUEL de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00**

Durant cette période, toute personne pourra consulter, en mairie, le dossier d'enquête publique portant sur la déclaration de projet du nouveau cimetière emportant mise en compatibilité n°1 du plan local d'urbanisme de la commune de Manduel. Le dossier sera, également, consultable sur le site internet de la ville : www.manduel.fr, rubrique : Urbanisme – Réglementation.

Les requêtes et observations pourront être consignées :

- sur le registre d'enquête mis à disposition du public au bureau de l'urbanisme de Manduel,
- par courrier à :

Monsieur le commissaire enquêteur
Déclaration de projet du nouveau cimetière emportant mise en compatibilité n°1 du plan local d'urbanisme de la commune de Manduel
Hôtel de ville - CS 20014
30129 MANDUEL

- par courrier électronique à l'adresse de messagerie suivante créée spécifiquement pour l'enquête publique : enquetepublique.mec1@manduel.fr

Toute personne pourra, par courrier postal, à sa demande et à ses frais, pour la version papier, obtenir communication partielle ou totale du dossier de l'enquête auprès de la mairie de MANDUEL (bureau de l'urbanisme).

Le commissaire enquêteur sera à disposition du public lors de ses permanences qui seront organisées au bureau de l'urbanisme, le :

Mardi 20 juin 2023 de 9h00 à 12h00
Mardi 11 juillet 2023 de 9h00 à 12h00
Jeudi 20 juillet 2023 de 14h00 à 17h00

A l'issue de l'enquête publique et dans un délai réglementaire d'un mois, le commissaire enquêteur remettra à la commune son rapport et ses conclusions. A l'issue de la procédure, le conseil municipal se prononcera par délibération sur la déclaration de projet du nouveau cimetière emportant mise en compatibilité n°1 du plan local d'urbanisme de la commune de Manduel.

Le rapport et les conclusions seront disponibles et consultables au bureau de l'urbanisme durant 1 an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Manduel, le 19 mai 2023
Le Maire, Jean-Jacques GRANAT

Publiez facilement votre annonce légale en quelques clics sur www.legale-online.fr

PROFESSIONNELS DU CHIFFRE ET DU DROIT,
VOTRE NOUVEAU SERVICE GRATUIT ET SANS ABONNEMENT POUR ACCÉDER À VOTRE ESPACE SÉCURISÉ AFIN DE :

- gérer vos publications légales et celles de vos clients ;
- publier dans les meilleurs délais et télécharger immédiatement vos devis et attestations de parution ;
- archiver vos historiques de publication.

Une équipe dédiée de proximité pour vous accompagner : **04 67 07 69 38**
annonces.legales@midilibre.com

155004

Ville de LANGLADE

RAPPEL - AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Portant sur le projet de modification N°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Langlade

Par arrêté n°2023/082 en date du 23 mai 2023, M. le Maire de Langlade a organisé l'ouverture d'une enquête publique portant sur le projet de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme de Langlade.

A cet effet, M. Roger GENNAI a été désignée en qualité de commissaire enquêteur et M. Jean-François COUMEL en qualité de commissaire enquêteur suppléant par décision n°E23000036/30 en date du 12 mai 2023 de M. le Président du Tribunal Administratif de Nîmes.

L'enquête publique portant sur le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme de Langlade se déroulera **du 19 juin au 3 juillet 2023 inclus**, soit pendant 15 jours consécutifs. La modification n°1 porte sur la rédaction d'une phrase de l'article UX1 du règlement de la zone UX.

Le dossier d'enquête publique, composé de la notice de présentation du projet de modification n°1 du PLU incluant l'avis de dispense d'évaluation environnementale du 21 décembre 2022, ainsi que le registre d'enquête seront tenus à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête publique selon les modalités suivantes :

- Le dossier d'enquête publique sur support papier, accompagné d'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public au en Mairie de Langlade - Chemin de Saint-Dionisy – 30980 Langlade :

Les lundi, mercredi et vendredi de 08h30 à 12h,

Le mardi de 14h00 à 19h00,

Le jeudi de 14h00 à 18h00 ;

- Le dossier pourra également être consulté en Mairie sur un poste informatique mis à la disposition du public à cet effet, aux jours et heures énoncés ci-dessus ;
- Le dossier sera également accessible en format numérique et consultable en ligne pendant toute la durée de l'enquête publique (7j/7 et 24h/24) sur le site internet de la Ville de Langlade www, Langlade,fr, Rubrique : Vie pratique - Urbanisme – Plan Local d'Urbanisme (PLU) ;
- Pendant toute la durée de l'enquête publique, chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions (date limite : 3 juillet 2023 à 12h00) ;
- Sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles mis à disposition en Mairie de Langlade, aux jours et heures d'ouverture indiqués ci-dessus ;
- Par courrier adressé à M. le commissaire enquêteur déposé en Mairie ou par voie postale : Mairie de Langlade-Chemin de Saint-Dionisy-30980 LANGLADE;
- Par courrier électronique à l'adresse de messagerie suivante créée spécifiquement pour l'enquête publique : enquetepublique.modification1@langlade.fr.

En application de l'article L.123-11 du Code de l'Environnement, nonobstant les dispositions du titre 1er du livre III du Code des relations entre le Public et l'Administration, le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci.

Le Commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en Mairie de Langlade aux dates et horaires suivants :

- Le lundi 19 juin 2023 de 09h00 à 12h00,
- Le mardi 27 juin 2023 de 14h00 à 17h00,
- Le lundi 3 juillet 2023 de 9h00 à 12h00 ;

La personne responsable du projet de modification n°1 du PLU est la commune de Langlade représentée par son Maire, M. PREVOTEAU.

Les informations relatives au projet de mise en compatibilité n°1 du PLU peuvent être demandée auprès de la Mairie de Langlade, aux jours et heures d'ouverture énoncés ci-dessus.

A l'issue de l'enquête publique, le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à disposition du public pendant un délai d'un an à la Mairie de Langlade aux jours et heures habituels d'ouverture et sur le site Internet de la Commune de Langlade : www.langlade.fr, Rubrique : Vie pratique - Urbanisme – Plan Local d'Urbanisme (PLU). Les personnes intéressées pourront en obtenir communication dans les conditions prévues au Code des relations entre le Public et l'Administration.

Le projet de modification du PLU, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du Commissaire enquêteur, sera soumis au Conseil Municipal de Langlade pour approbation.

Le Maire,
Gaëtan PREVOTEAU

VIE DES SOCIÉTÉS

MODIFICATION

157301

AMARRIS Contact
EXPERTISE COMPTABLE DE PROXIMITÉ

CABINET DAMIEN GRANCHER
124 Boulevard de Strasbourg
Tel : 02.77.15.15.89

CONSTITUTION

Suivant acte SSP du 19 juin 2023 il a été constitué une SAS dénommée :

CT RESTAURANT

Capital social : 10 000 euros.

Siège social : 148 RUE JEAN LAURET - 30900 NIMES

Objet : La restauration, tous types de restauration, la préparation de plats cuisinés, la vente sur place, à emporter, la livraison à domicile, la vente de boissons, boissons alcoolisées et sans alcool conformément à la législation en vigueur, salon de thé, tout type d'événements tels que l'organisation d'anniversaires, de baptêmes, de mariages, de soirées à thème entre amis

Président : Mme Cynthia MARCHAL demeurant 654 CHEMIN DE LA VALORIERE 30390 ARAMON

Clause d'agrément : Les statuts contiennent une clause d'agrément des cessions de parts.

Clause d'admission : Tout associé peut participer aux assemblées quel que soit le nombre de ses actions, chaque action donnant droit à une voix.

Durée de la société : 99 ans à compter son **immatriculation** au RCS de NIMES.

LA RAPIDITÉ, C'EST NOTRE QUOTIDIEN

Nous vous assurons les meilleurs délais de parution. Nous vous délivrons rapidement une attestation de parution et des exemplaires justificatifs de journaux.

Annonces légales

Vie des sociétés

Ventes aux enchères

SERVICE SPÉCIALISÉ
04 3000 2020

Midi Libre

VOTRE JOURNAL **EST LOCAL** VOTRE CONSEILLER **AUSSI**

A votre écoute du lundi au vendredi de 8h à 17h et le samedi de 8h à 12h

04 3000 30 34

N° non surtaxé

Abonnements@midilibre.com

Accèdez à votre compte en ligne sur

Midilibre.fr

pour consulter ou régler vos factures, mettre à jour vos coordonnées et vos informations bancaires, lire votre journal numérique*

Créez votre compte !

- ✔ Munissez-vous de votre numéro d'abonné et de votre adresse mail
- ✔ Rendez-vous sur le site *profil.midilibre.fr*
- ✔ Téléchargez l'application **Midi Libre, Le Journal** pour une lecture optimisée et mobile.

ML le journal

Télécharger dans l'App Store
DISPONIBLE SUR Google play

*Réservé aux particuliers abonnés 6 jours ou 7 jours/7